

Règlement du Challenge ENAC Alumni - Avico

Article 1 - Objet du Challenge

Le Challenge ENAC Alumni – Avico est un concours de création d'entreprise dans le domaine aéronautique.

Il est porté par l'association ENAC Alumni avec le soutien du Groupe Avico, son partenaire fondateur, les deux parties étant désignées par l'expression « organisateurs ».

L'objectif commun des organisateurs est :

- D'organiser et d'animer chaque année une édition de ce Challenge,
- De soutenir les projets des Challengers :
 - o En proposant un tutorat pendant le montage du Business Plan,
 - o En offrant un prix aux projets les plus porteurs,
 - o En leur donnant une visibilité dans le secteur aéronautique.

La finalité est de parvenir à faire émerger des idées novatrices dans le domaine de l'aéronautique ou du transport aérien, ainsi de stimuler la fibre entrepreneuriale et la capacité à innover chez les Challengers, qu'ils soient déjà dans le monde du travail, ou encore étudiants.

Article 2 - Eligibilité et Constitution des équipes

Une équipe est constituée d'un ou plusieurs candidats qui doivent être des personnes physiques, toutes majeures à la date de la soutenance orale et cérémonie de remise des prix, ou des personnes morales.

Bien que l'objectif principal du Challenge soit de stimuler l'esprit entrepreneurial chez les Challengers, en tant qu'individus, il est aussi de faire émerger l'innovation. A ce titre, il a été décidé de ne pas fermer la compétition aux candidats personnes morales qui souhaiteraient développer un nouveau projet, à la condition que cela reste dans l'esprit entrepreneurial du Challenge, c'est à dire que le projet soit innovant et/ou sorte du cadre habituel d'intervention de l'entreprise. C'est le comité de présélection qui déterminera si cela est le cas, au moment d'accepter ou non la candidature. Les équipes constituées de personnes morales ne devront contenir qu'une seule et unique personne morale et ne pourront être mélangées avec des personnes physiques.

Il n'y a pas de limite maximale de candidats au sein d'une équipe, l'idée étant que la taille de l'équipe doit être proportionnée et avoir du sens par rapport au projet.

Un même candidat ne peut concourir qu'une seule fois au sein d'une seule équipe pour une même édition du Challenge.

Aucune équipe ne pourra présenter un projet déjà primé dans un autre concours ou déjà pleinement commercialisé, quelle qu'en soit la nature et ce quelle que soit l'équipe qui le présente.

Article 3 - Inscription et Participation

Le droit d'accès au concours est gratuit. Les éventuels frais (notamment frais de déplacement et d'hébergement) afférents à la participation à la soutenance orale et cérémonie de remise des prix sont à la charge des candidats et lauréats. Aucun remboursement ne sera effectué.

Etape 1 : Demande d'inscription

Les équipes doivent effectuer une demande d'inscription en remplissant un formulaire d'inscription (téléchargeable sur le site www.challengeenacalumniavico.com) présentant leur équipe et une synthèse des caractéristiques clés de leur projet. Certaines informations seront rendues publiques et d'autres resteront confidentielles, ainsi que cela est précisé à chaque fois dans le formulaire d'inscription ainsi qu'à l'Article 13 du présent Règlement. Ce formulaire d'inscription doit être envoyé à l'adresse contact@challengeenacalumniavico.com dans le délai précisé à l'Article 4 du présent Règlement.

L'envoi d'une demande d'inscription vaut acceptation sans réserve et par tous les membres de l'équipe du présent règlement.

Dans un délai de 7 jours, un **comité de présélection** statuera sur la recevabilité du projet, en regard des objectifs et de l'esprit du Challenge, et émettra par e-mail à l'adresse de contact de référence fournie lors de la demande d'inscription de l'équipe une réponse positive (acceptation du dossier pour l'étape suivante), une réponse négative, ou bien une demande d'informations complémentaires pour pouvoir statuer.

L'inscription est effective à réception du mail de confirmation et d'acceptation par le comité de présélection du Challenge.

Tout candidat membre d'une équipe dont la demande d'inscription est rejetée par le comité de présélection peut présenter une nouvelle demande d'inscription sur un autre projet, dans les mêmes conditions, avec la même équipe ou une équipe différente.

Etape 2 : Remise du Business Plan

Les équipes dont la demande d'inscription aura été acceptée par le comité de présélection devront remettre un Business Plan complet de leur projet au Jury dans le délai précisé à l'Article 4 du présent Règlement.

Le Business Plan devra être envoyé à l'adresse contact@challengeenacalumniavico.com

Le Business Plan devra suivre un plan classique pour ce type de document, et être remis en format .pdf, ne dépassant pas 30 pages, sans qu'un format type soit imposé aux Challengers. Des annexes peuvent être acceptées en supplément, faisant l'objet d'un second fichier en format .pdf également.

Le Business Plan pourra contenir des liens vers des sites internet de démonstration, des captures d'écran, des vidéos ou être accompagné d'autres supports.

Etape 3: Soutenances orales

Une épreuve de soutenances orales sera organisée. Lors de cette épreuve, les équipes de Challengers qui auront passé l'étape 1 et 2 devront présenter et défendre leurs projets à l'oral devant le Jury du Challenge, en présence de l'ensemble des partenaires, équipes, et autres invités.

Le format exact de la soutenance orale (durée, types de supports, etc.) sera confirmé aux équipes ultérieurement, en fonction du nombre d'inscriptions retenues à l'issue de la période d'ouverture des inscriptions, et du nombre de Business Plans reçus à la date limite de remise des Business Plans.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve de soutenances orales ainsi que la cérémonie de remise des prix dans le cas où les organisateurs estiment qu'un nombre insuffisant d'équipe s'est manifesté ou que la qualité des projets reçus le justifie.

Article 4 - Calendrier et échéances du Challenge

Etape 1 - Demande d'inscription

Les inscriptions au Challenge sont ouvertes du 22 Mai 2014 à 00h00 au 31 Octobre 2014 à minuit.

Les demandes d'inscription reçues hors de cette période ne seront pas prises en compte.

Etape 2 - Remise du Business Plan

Les Business Plan des équipes inscrites à l'issue de la période d'ouverture des inscriptions devront remettre le Business Plan **avant le 14 Décembre 2014 à minuit**. En cas de non réception du business plan **au 14 Décembre 2014 à minuit**, l'équipe sera réputée éliminée.

Etape 3 - Soutenances orales

L'épreuve de soutenances orales sera organisée le 5 Février 2015 à Paris.

L'absence de plus de 50% des membres de l'équipe lors de l'épreuve de soutenance orale entrainera l'élimination automatique de l'équipe.

Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 5 Février 2015 à Paris, à l'issue des soutenances orales.

Article 5 - Comité de présélection

Le comité de présélection est composé de représentants des organisateurs.

Le comité de présélection est compétent pour statuer sur la recevabilité des projets reçus lors des demandes d'inscription, en regard des objectifs du Challenge.

Le comité de présélection est souverain dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel.

Article 6 - Jury

Le Jury est composé de personnes représentatives du secteur de l'aéronautique mais également de secteurs connexes à l'innovation et à la création d'entreprise. Il est également composé d'un représentant d'ENAC Alumni et d'un représentant d'Avico.

La liste des membres du Jury est disponible sur le site internet du Challenge (www.challengeenacalumniavico.com).

Le Jury est souverain dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel.

Article 7 - Le classement

Un classement des équipes sera établi par une série de votes à huis clos des membres du Jury présents à l'issue des soutenances orales.

Les membres du Jury seront amenés à se prononcer par votes successifs sur l'équipe qui mérite la 1^{ère} (première) place du classement, puis la 2^{nde}(seconde), puis la 3^{ème} (troisième) et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe en course ou bien que le Jury arrive à la 10^{ème} (dixième) place.

S'il y a plus de 10 équipes, les autres équipes ne seront pas classées au-delà de la 10^{ème} (dixième).

Afin d'établir leur décision à chaque étape du vote, les membres du Jury considéreront la qualité des Business Plans et des soutenances orales.

En cas d'égalité des voix à une étape du vote, le Jury est amené à voter à nouveau jusqu'à ce qu'une décision puisse être prise.

Le classement sera rendu public lors de la cérémonie de remise des prix.

Article 8 - Dotations du Challenge

Les dotations suivantes seront décernées par le Jury :

- Une dotation financière de 10 000 € attribuée à l'équipe 1ère (première) du classement
- Vine dotation financière de 2 000 € attribuée à l'équipe 2^{nde} (seconde) du classement
- Vine dotation financière de 1 000 € attribuée à l'équipe 3^{ème} (troisième) du classement

D'autres dotations viendront éventuellement compléter ces lots.

Les organisateurs du Challenge se réservent le droit de modifier la valeur des dotations, ou de ne pas les attribuer, en totalité ou en partie, s'ils estiment qu'un nombre insuffisant d'équipe s'est manifesté ou que la qualité des projets reçus et présentés le justifie.

Article 9 - Le Prix « Coup de cœur du Web »

Parallèlement au déroulement du Challenge et au classement qui sera établi par le Jury, les équipes qui auront passés avec succès les étapes 1 et 2 du Challenge pourront choisir de concourir à un Prix « Coup de cœur du Web ».

La participation au Prix « Coup de cœur du Web » est recommandée, mais n'est pas obligatoire. Elle n'influe en aucune manière sur l'évaluation des projets et sur le classement du Challenge effectué par le Jury.

Afin de participer au Prix « Coup de cœur du Web », les équipes devront mettre en ligne un descriptif de leur projet sur un espace dédié de la plateforme de financement participatif Wiseed (www.wiseed.fr). Les internautes pourront voter pour le projet qui leur semble le meilleur. Les informations nécessaires pour pouvoir créer un profil « start-up » sur le site Wiseed ainsi que le calendrier exact (date limite de création de profil sur la plateforme, période d'ouverture au vote des internautes) seront communiqués aux candidats ultérieurement.

L'équipe qui recueillera le plus de vote remportera le Prix « Coup de cœur du Web », et se verra proposer un accompagnement ainsi qu'une campagne de crowdfunding (sous conditions d'éligibilité) offerts par Wiseed.

Le résultat des votes pour le Prix « Coup de cœur du Web » sera dévoilé le jour de la cérémonie de remise des prix.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le Prix « Coup de cœur du Web » dans le cas où les organisateurs estiment qu'un nombre insuffisant d'équipe s'est manifesté ou que la qualité des projets reçus le justifie.

Article 10 - Langue

Le Challenge se déroule cette année en langue française. Les formulaires d'inscription, les Business Plans, les présentations orales ainsi que les échanges avec les organisateurs et le Jury se feront donc en français.

<u>Article 11 – Exclusion et Elimination</u>

Les organisateurs pourront décider à tout moment d'exclure une équipe ou un candidat s'ils estiment que les règles ou l'éthique nécessaires au bon déroulement de ce Challenge dans le respect du présent Règlement n'ont pas été respectées.

Les équipes seront automatiquement éliminées :

- Si l'équipe failli à présenter un Business Plan dans les formes et délais prévus à l'Article 4 du présent Règlement
- Si l'équipe n'est pas représentée lors des soutenances orales dans les conditions prévues à l'Article 4 du présent Règlement

Article 12 - Tuteurs

Les organisateurs disposent d'une liste de tuteurs qu'ils ont sélectionnés. Le rôle des tuteurs est d'accompagner les équipes après la validation de leur inscription dans leur démarche d'approfondissement, de rédaction du Business Plan, et de contacts avec les entreprises et acteurs du secteur.

Ils seront attribués aux équipes qui en font la demande après validations des inscriptions, par ordre chronologique selon la date de réception de la demande. S'il n'y a plus de tuteur disponible lors de la demande d'une équipe, cette dernière ne pourra en aucun cas formuler de réclamation.

L'accompagnement par un tuteur n'est pas obligatoire et n'impacte aucunement l'appréciation du Jury sur la qualité du projet.

Les tuteurs adhèrent sans réserve au présent Règlement.

Article 13 - Communication et Confidentialité

Eléments publics

En s'inscrivant au concours, les équipes **acceptent de rendre publics** le titre, le slogan, le domaine, la composition de l'équipe (nom, prénom, profession, entreprise uniquement), la description de l'équipe, ainsi que le paragraphe de description synthétique de leur projet indiqués comme éléments publics dans le formulaire d'inscription.

Les autres éventuels documents et informations placés sur le site Wiseed dans le cadre du Prix « Coup de cœur du Web » évoqué à l'Article 9 du présent Règlement seront publics.

Eléments confidentiels

Les coordonnées des membres de l'équipe (téléphone et e-mail), ainsi que le paragraphe de description détaillé du projet de création d'entreprise indiqués comme éléments confidentiels dans le formulaire d'inscription restent strictement confidentiels pour les organisateurs comme pour le Jury, et ne pourront faire l'objet d'aucune diffusion en dehors des organisateurs et des membres du Jury.

Les Business Plans restent strictement confidentiels pour les organisateurs comme pour le Jury, et ne pourront faire l'objet d'aucune diffusion en dehors des organisateurs et des membres du Jury.

Soutenances orales

Les présentations réalisées lors de l'épreuve de soutenances orales ne seront pas publiques, mais pourront néanmoins être réalisées devant les autres équipes, les partenaires, et un cercle restreint d'observateurs autorisés par les organisateurs.

Communication

L'ensemble des éléments indiqués comme publics ci-dessus pourront être repris dans les communications externes des organisateurs, et de ce fait tomber dans le domaine public. Les équipes sont conscientes de cet aspect et l'acceptent sans réserve en s'inscrivant au Challenge.

Les communications internes entre les organisateurs du Challenge et les équipes s'effectueront exclusivement :

- Pour les équipes : à l'adresse contact@challengeenacalumniavico.com
- Pour les organisateurs : à l'adresse de référence spécifiée au sein du formulaire d'inscription

Les candidats renoncent, dans le cadre du Challenge, à revendiquer tout droit sur leur image et acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de l'épreuve de soutenance orale et de la cérémonie de remise des prix.

Article 14 – Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL JEROME COHEN, Huissier de justice, 176, rue du Temple 75003 Paris.

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès des organisateurs par e-mail (contact@challengeenacalumniavico.com) et consultable sur le site internet du Challenge (www.challengeenacalumniavico.com).

Article 15 – Informations nominatives et droit d'accès

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées en s'adressant par e-mail à contact@challengeenacalumniavico.com